



DEMANDE D'INSERTION PUBLICITAIRE SUR LA COUVERTURE DU BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-MOLF « LE MENDULPHIN » 2026

L'ENTREPRISE : SIRET :

Prénom et NOM du responsable :

Adresse de l'entreprise :

N° de téléphone : N° de fax :

Courriel :

souhaite pour la somme de 100 € TTC obtenir un encart publicitaire sur les 2^e, 3^e ou 4^e de couverture du bulletin municipal « Le Mendulphin » pour les numéros 119 (printemps 2026), 120 (automne 2026). (Note : En cas de retrait de l'encart par le demandeur en cours de période aucun remboursement ne pourra être effectué)

suis informé(e) : qu'un supplément de 42 € TTC sera appliqué si le fichier de base fourni ne respecte pas les critères suivants : format fichier pdf haute résolution et de dimension 8,2cm x 5,2cm avec inclusion des polices de caractère/qualité image 300 dpi/poids image supérieur ou égal à 2 Mo/ taux d'agrandissement 125 % maximum/ traits de coupe et fonds perdus.

Cet encart sera (cocher la case correspondante) :

identique (2025) (1) différent (2025) (1) première demande (1) (2)

- (1) Fournir le fichier informatique obligatoirement sur support informatique ou par courriel à l'adresse suivante : communication@saintmolf.fr
(2) Fournir toute pièce justifiant de l'existence de votre entreprise sur le territoire de la commune (Kbis, inscription MSA, ...)



Notes :

- 20 places d'encarts disponibles, les 20 premiers dossiers déposés complets et recevables seront prioritaires
- Le choix des emplacements, en 2^e, 3^e ou 4^e de couverture, sera fait par les soins de l'imprimeur lors de la mise en page en fonction de différents critères
- Un titre ASAP (Avis des Sommes A Payer), valant facture sera émis par la commune lors de la première parution du bulletin municipal, au printemps 2026. Le titre sera adressé à l'entreprise par le Service de gestion comptable de Pontchâteau par voie postale. Les modalités de paiement figureront sur celui-ci - **pas de paiement au guichet de la mairie.**

À Saint-Molf, le

Cachet de l'entreprise et signature

La Ville de Saint-Molf traite les données recueillies pour la gestion des espaces publicitaires dans le bulletin municipal. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la politique de confidentialité du site internet mairie-saint-molf.fr.